

Nizar Baraka : Le projet de loi organique des finances vise l'amélioration de l'efficacité de la dépense publique

Economie

Posté par: Visiteur

Publié le : 02-05-2012 23:55:31

Le ministre de l'économie et des finances, M. Nizar Baraka a souligné, mercredi à Rabat, que le projet de la loi organique des finances, qui implique une nouvelle réforme de l'Etat basée sur la régionalisation avancée, vise l'amélioration de l'efficacité de la dépense publique.

"Le projet de la loi organique insiste essentiellement sur les possibilités d'améliorer l'efficacité de la dépense publique et d'inscrire les projets de loi de finances dans une démarche qui vise à territorialiser les projets publics", a déclaré à la MAP, M. Baraka, en marge d'une journée d'études sur "la refonte de la loi organique des finances: enjeux et perspectives de mise en oeuvre".

Cette loi affiche comme objectifs d'atteindre un développement plus équilibré, d'améliorer les services citoyens grâce à une meilleure efficacité des dépenses publiques et de renforcer la transparence afin de donner les moyens au parlement d'assurer un véritable contrôle sur l'action publique, a souligné M. Baraka.

Pour sa part, le ministre délégué auprès du ministre de l'Economie et des Finances chargé du Budget, M. Azami El Idrissi Driss, a indiqué que la réussite du projet de réforme de la loi organique des finances requiert une coordination entre les différentes composantes du gouvernement, autant qu'elle dépend de la mise en place d'une démarche participative impliquant les différents acteurs, notamment le parlement et la société civile.

Cette réforme s'inscrit dans un nouveau contexte marquée par la nouvelle constitution qui renforce le pouvoir du parlement, le pouvoir d'évaluation des politiques publiques, ainsi que celui de l'efficacité et de l'efficacité de la dépense publique, outre la bonne utilisation des recettes publiques, a affirmé M. Azami.

La présidente de l'Association des membres de l'Inspection générale des finances (AMIF), Mme Latefa El Abida a noté, quant-à-elle, que cette loi organique, qui arrête les règles de préparation, d'exécution et de contrôle de budget, est une pièce maîtresse dans le système de gestion de la dépense publique.

Et de poursuivre que l'un des objectifs majeurs de cette réforme est d'améliorer la qualité du service public rendu au citoyen en plus de la réduction des coûts des prestations publiques et la mise en place des dispositifs de contrôle de la performance des responsables.

Organisée par l'AMIF, cette rencontre qui s'inscrit dans le cadre de la célébration du 52^e anniversaire de la création de l'Inspection Générale des Finances (IGF), constitue une occasion pour faire le point sur l'état d'avancement des travaux de préparation de cet immense chantier et d'esquisser les exigences d'une conduite réussie de la réforme.

MAPF